

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/013

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjoints au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Lydie LICOINE - ABADON*

OBJET :

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5. Institutions et vie politique
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.6 Exercice des mandats locaux
Nomenclature « ACTES » n° 3 : 5.6.1 Indemnités des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu l'article L 2123-20 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu la décision de Monsieur le Maire relative à la
Conseillers municipaux délégués, formalisés par arrêté

Vu la décision du maire de déléguer une partie de ses fonctions aux six adjoints,
ainsi qu'à trois conseillers municipaux,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
articles 81 et 99,
Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu
local,

Considérant- qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des
indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des
taux maximum fixés par la loi,

Considérant par ailleurs que toute délibération du Conseil Municipal concernant
les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée
d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux
membres du Conseil municipal,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des
fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
comme suit :
 - maire : 23,65 % de l'indice brut terminal de la
fonction publique (indice brut 1027)
 - adjoints : 12,70 % de l'indice brut terminal de la
fonction publique (indice brut 1027)
 - conseillers municipaux délégués : 5,60 % de
l'indice brut terminal de la fonction publique
(indice brut 1027)

- **DE DIRE** que les indemnités de fonction seront versées mensuellement,
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
communal,
- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace celle prise
précédemment pour le même objet,
- **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 mars 2026



Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026

Affichage le

: 31 mars 2026

Page 2 sur 2

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/14

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjoint au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lydie LICOINE - ABADON

OBJET : CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5. Institutions et vie politique
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.3 Désignation de représentants
Nomenclature « ACTES » n° 3 : 5.3.6 Autres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-22, permettant au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux,

Considérant que ces commissions peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil,

Considérant que les membres sont en principe désignés à bulletin secret,

Considérant que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret,

Considérant que dans les communes de plus de 1000 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes

tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un strictement proportionnel au nombre de conseillers composent,

Et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE NE PAS PROCÉDER** à la désignation des membres à bulletin secret,
- **ET DE CRÉER** les commissions ainsi constituées (document annexé à la présente délibération) :

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 mars 2026

Le Maire



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026
Affichage le : 31 mars 2026

Les commissions municipales sont sous la Présidence du Maire

DENOMINATION	VICE-PRESIDENCE	MEMBRES
FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Muriel DELALLET	Benoît SADRY Hélène GROSSET Jean-Philippe DEMAY Yvette DARDILLAC Carine VILLEDIEU Clément BOSSELUT Guillaume GENTY Valérie BICHAUD Maxime DESVERGNES
TRAVAUX ET VIE QUOTIDIENNE	Guillaume GENTY	Eric FENOLL Jean-Noël BLANCHETON Maurice GAUTHIER Aurélien LEJEUNE Raphaël POURCHET Muriel DELALLET Benoît SADRY Maxime DESVERGNES
URBANISME	Benoît SADRY	Jean-Noël BLANCHETON Guillaume GENTY Eric FENOLL Lydie LICOINE-ABADON Colette DESPLOMBAIN Maxime DESVERGNES
SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	Maurice GAUTHIER	Aurélien LEJEUNE Jean-Philippe DEMAY Clément BOSSELUT Carine VILLEDIEU Benoît SADRY Astrid COTINEAU Valérie COMPAIN Isabel MILOR
VILLAGES	Eric FENOLL Guillaume GENTY	Jean-Noël BLANCHETON Yvette DARDILLAC Colette DESPLOMBAIN Lydie LICOINE-ABADON Benoît SADRY Maurice GAUTHIER Murielle NOUGIER

CÓMMISSIONS MUNICIPALES

ORADOUR-SUR-GLANE

Les commissions municipales sont sous la Présidence du Maire

DENOMINATION	VICE-PRESIDENCE	MEMBRES
CIMETIERE	Benoît SADRY	Eric FENOLL Guillaume GENTY Jean-Noël BLANCHETON Maurice GAUTHIER Alain DEVILLE

Les commissions extra-municipales sont sous la Présidence du Maire

DENOMINATION	VICE-PRESIDENCE	MEMBRES
<p>AFFAIRES SCOLAIRES</p> <p>ET</p> <p>PETITE ENFANCE</p>	<p>Carine VILLEDIEU</p>	<p>Clément BOSSELUT</p> <p>Valérie BICHAUD</p> <p>Valérie COMPAIN</p> <p>Hélène GROSSET</p> <p>Aurélien LEJEUNE</p> <p>Jean-Philippe DEMAY</p> <p>Colette DESPLOMBAIN</p> <p>Alain DEVILLE</p> <p>Isabel MILOR</p> <p>Hors Conseil municipal :</p> <p>Edwige GENTY/ Sandrine LE HENANFF</p> <p>Adrien BECO</p> <p>Mickaël DOUCET</p>
<p>AFFAIRES SOCIALES</p> <p>CCAS</p>	<p>Valérie BICHAUD</p>	<p>Carine VILLEDIEU</p> <p>Yvette DARDILLAC</p> <p>Raphaël POURCHET</p> <p>Lydie LICOINE-ABADON</p> <p>Valérie COMPAIN</p> <p>Alain DEVILLE</p> <p>Hors Conseil municipal :</p> <p>Jean DANIEL (représentant UDAF87)</p> <p>Caroline SADRY</p> <p>Lucien DENICHOUX</p> <p>Lucile BICHAUD</p> <p>Françoise SORIN</p> <p>Solène GAUTHIER</p> <p>Bastien REVEILLERE</p>
<p>CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES</p>	<p>Carine VILLEDIEU</p>	<p>Maurice GAUTHIER</p> <p>Benoît SADRY</p> <p>Colette DESPLOMBAIN</p> <p>Yvette DARDILLAC</p> <p>Clément BOSSELUT</p> <p>Astrid COTINEAU</p> <p>Valérie COMPAIN</p> <p>Isabel MILOR</p> <p>Hors Conseil municipal :</p> <p>Bernadette MALINVAUD</p> <p>Marine ESPINAT</p> <p>Mathieu LAMADE</p>

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION</p> <p style="text-align: center;">AFFAIRES CULTURELLES</p> <p style="text-align: center;">BULLETIN MUNICIPAL</p>	<p style="text-align: center;">Astrid COTINEAU</p> <p style="text-align: center;">Benoît SADRY</p>	<p>Carine VILLEDIEU</p> <p>Muriel DELALLET</p> <p>Jean-Philippe DEMAY</p> <p>Hélène GROSSET</p> <p>Murielle NOUGIER</p> <p>Hors Conseil municipal :</p> <p>Yves RAIMOND</p> <p>Marine ESPINAT</p> <p>Ludivine MAUCOURANT</p> <p>Ninon PREVEYRAUD</p>
<p style="text-align: center;">MANIFESTATIONS</p> <p style="text-align: center;">MUNICIPALES</p>	<p style="text-align: center;">Benoît SADRY</p> <p style="text-align: center;">Valérie BICHAUD</p>	<p>Maurice GAUTHIER</p> <p>Eric FENOLL</p> <p>Colette DESPLOMBAIN</p> <p>Yvette DARDILLAC</p> <p>Astrid COTINEAU</p> <p>Clément BOSSELUT (1^{er} porte drapeaux)</p> <p>Jean-Noël BLANCHETON (2eme porte drapeaux)</p> <p>Lydie LICOINE-ABADON</p> <p>Carine VILLEDIEU</p> <p>Guillaume GENTY</p> <p>Muriel DELALLET</p> <p>Hors Conseil municipal :</p> <p>Yves RAIMOND</p> <p>Marine ESPINAT</p> <p>Aurélie MASUREL</p> <p>Geneviève GAUTHIER</p> <p>Chantal LEBLANC</p> <p>Benoît de LAVERINE</p> <p>Stéphanie CHARRIER</p> <p>Nancy PIEYRE</p> <p>Myriam BEAULIEU</p> <p>Evan RUAUD</p>
<p style="text-align: center;">RESTAURATION SCOLAIRE</p>	<p style="text-align: center;">Carine VILLEDIEU</p> <p style="text-align: center;">Clément BOSSELUT</p>	<p>Valérie BICHAUD</p> <p>Hélène GROSSET</p> <p>Valérie COMPAIN</p> <p>Maurice GAUTHIER</p> <p>Aurélien LEJEUNE</p> <p>Raphaël POURCHET</p> <p>Alain DEVILLE</p> <p>Hors Conseil municipal :</p> <p>DDEN : Joelle LANARDE,</p> <p>Pascale DELALLET</p> <p>Représentants du CMJ</p>

<p style="text-align: center;">INCLUSION</p> <p style="text-align: center;">AUTISME</p>	<p style="text-align: center;">Valérie BICHAUD</p>	<p>Raphaël POURCHET Hors Conseil municipal : 1 enseignant ou directrice école 1 professionnel de santé : Loïc PICOU Lucile BICHAUD Adrien BECO Véronique BETOULE</p>
<p style="text-align: center;">MAISON DE LA PRADE</p>	<p style="text-align: center;">Benoît SADRY</p>	<p>Guillaume GENTY Jean-Noël BLANCHETON Carine VILLEDIEU Maurice GAUTHIER Valérie BICHAUD Maxime DESVERGNES Alain DEVILLE</p> <p>Hors Conseil municipal : Sylvie LIAGRE Pascal BEAU</p>
<p style="text-align: center;">COMMERCE</p> <p style="text-align: center;">ARTISANAT</p> <p style="text-align: center;">SERVICES</p>	<p style="text-align: center;">Raphaël POURCHET</p>	<p>Benoît SADRY Maurice GAUTHIER Astrid COTINEAU Aurélien LEJEUNE Isabel MILOR</p> <p>Représentants commerçants artisans prestataires de services</p>

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/15

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjoint au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Lydie LICOINE-ABADON*

**OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5. Institutions et vie politique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.3 Désignation des représentants

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 5.3.2 C.C.A.S.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 123-6 et R 123-7,

Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu suite aux résultats du premier tour de scrutin des élections municipales qui s'est déroulé le 15 mars 2020,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant que le Centre communal d'action sociale est géré par un Conseil d'administration qui est composé :

- du Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal :
 - de membres élus en son sein par le conseil municipal,
 - de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal

Considérant que le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal dans la limite maximale suivante :

- 8 membres élus
- 8 membres nommés

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de fixer à 7 le nombre de membres élus et à 7 le nombre de membres nommés,

Considérant que les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Et après avoir voté à scrutin secret,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer à 7 le nombre de membres élus par le Conseil municipal,
- **PREND ACTE** des résultats du vote,
- **ET DÉSIGNE** les membres suivants :

- ☞ Mme Valérie BICHAUD
- ☞ Mme Carine VILLEDIEU
- ☞ M Raphaël POURCHET
- ☞ Mme Valérie COMPAIN
- ☞ Mme Lydie LICOINE-ABADON
- ☞ Yvette DARDILLAC
- ☞ Alain DEVILLE

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 mars 2026

Le Maire



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026

Affichage le : 31 mars 2026

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/16

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjoint au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *m^{me} Lydie LICOINE-ABADON*

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES EN VUE DE L'ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 1 – Commande publique
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 1.7 – Actes spéciaux et divers

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),
Considérant que l'article L 1411-5 du C.G.C.T. prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public ou de concession de travaux et/ou de service,
Considérant qu'en application de l'article susvisé, cette commission ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

et de leur aptitude à assurer la continuité du service public devant le service public,

Considérant qu'au vu de l'avis de la commission, le Maire peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires, puis saisit le conseil municipal du choix de l'entreprise auquel il a procédé,

Considérant qu'aux termes de l'article L 1411-5 du C.G.C.T., dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant, président, et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus

Considérant qu'avant de procéder à la constitution de la Commission par élection de ses membres, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE FIXER** comme suit les conditions de dépôt des listes de la Commission de délégation de service public :
 - les listes sont déposées au début de la présente séance du Conseil municipal au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission,
 - les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 mars 2026

Le Maire



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026

Affichage le : 31 mars 2026

Nombre de
conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/17

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjoint au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Lydie LICSIÈNE-ABADON*

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
ÉLECTION DES MEMBRES

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 1 – Commande publique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 1.7 – Actes spéciaux et divers

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1411-5, Considérant qu'en début de séance, le Conseil Municipal a délibéré sur les modalités de dépôt des listes (délibération n° 2026/18) en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public, Considérant qu'une liste a été régulièrement déposée,

Membres titulaires	Membres suppléants
Carine VILLEDIEU	Valérie BICHAUD
Muriel DELALLET	Guillaume GENTY
Murielle NOUGIER	Alain DEVILLE

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de procéder à titulaires et de 3 membres suppléants, étant précisé que droit de cette commission,

Considérant que l'élection se déroule au scrutin secret sauf accord unanime contraire,

Considérant qu'à l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à main levée,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des résultats du vote :
 - nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)
 - nombre de votants : vingt-trois (23)
 - nombre de suffrages exprimés : vingt-trois (23)
 - la liste présentée a recueilli les suffrages suivants :
 - pour :
- **ET DECLARE ÉLUS**, en qualité de membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
Carine VILLEDIEU	Valérie BICHAUD
Muriel DELALLET	Guillaume GENTY
Murielle NOUGIER	Alain DEVILLE

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 mars 2026



Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026

Affichage le :

31 mars 2026

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/18

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjointes au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *mme Lydie LICOINE-ABADON*

OBJET : **CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS**

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5. Institutions et vie politique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.3 Désignation des représentants

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 5.3.3 C.A.O.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-22,

Vu le Code des marchés publics, notamment ses articles 22 et 23,

Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu suite aux résultats du premier tour de scrutin des élections municipales qui s'est déroulé le 15 mars 2026,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant que lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée de trois membres titulaires et de 3 membres suppléants élus, en plus du Président qui est le Maire,

Considérant que l'élection s'effectue au scrutin de liste proportionnelle au plus fort reste,
Et après avoir voté à scrutin secret,

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 087-218711000-20260327-202618-DE

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des résultats du vote,
- **ET DÉSIGNE** les membres suivants :

Membres titulaires

- M. Guillaume GENTY
- M. Jean-Noël BLANCHETON
- M Maxime DESVERGNES

Membres suppléants

- M. Benoît SADRY
- M. Clément BOSSELUT
- M Alain DEVILLE

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 Mars 2026

Le Maire



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026
Affichage le : 31 mars 2026

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/19

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjoint au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *mme Lydie LICOINE - ABADON*

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5. Institutions et vie politique
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.3 Désignation des représentants
Nomenclature « ACTES » n° 3 : 5.3.6 Autres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2143-2,
Vu le Code de l'éducation, notamment son article D 411-1,
Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu suite aux résultats du premier tour de scrutin des élections municipales qui s'est déroulé le 15 mars 2026,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant qu'il est institué dans chaque établissement scolaire un Conseil d'école composé, sous la présidence de la directrice d'école :

- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves,

- du délégué départemental de l'Education Nationale
écoles,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner deux représentants au sein du Conseil d'école de l'école primaire d'Oradour-sur-Glane,

Considérant que le Conseil municipal décide que ces désignations ne sont pas faites au scrutin secret,

Considérant que Mme Carine VILLEDIEU se porte candidate aux fonctions de déléguée titulaire,

Considérant que M Clément BOSSELLUT se porte candidat aux fonctions de déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **DÉSIGNE** les délégués suivants :

- déléguée titulaire :

☞ Mme Carine VILLEDIEU

- délégué suppléant :

☞ M Clément BOSSELLUT

• **DIT** que les membres de la commission Affaires scolaires et petite enfance seront conviés au Conseil d'école.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 mars 2026

Le Maire



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026
Affichage le : 31 mars 2026

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/ 20

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjoint au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *mme Lydie LICOINE - ABADON*

OBJET : Désignation de délégués pour siéger au syndicat « L'Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 »

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 9 – Autres domaines de compétences-
Communes

Vu les dispositions de l'article L 5211-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune d'Oradour-sur-Glane s'est associée à d'autres communes au sein d'un syndicat pour objet l'organisation et la gestion d'activités périscolaires, extrascolaires et de coordination d'actions en faveur de la jeunesse ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants de la commune d'Oradour-sur-Glane pour siéger au sein du Syndicat de Communes « L'avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 » (L'AEJO 87) qui regroupea les communes de Cieux, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Saint-Brice, Saint-Martin de Jussac, Saint Victurnien et Sainte Marie de Vaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 15 Voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

DECIDE DE DESIGNER

Madame Carine VILLEDIEU et Monsieur Philippe LACROIX en qualité de titulaires,

Madame Valérie BICHAUD et Monsieur Clément BOSSELUT en qualité de suppléants

Pour représenter la Commune d'Oradour-sur-Glane et siéger au comité syndical du syndicat « L'Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 »

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 mars 2026



Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026
Affichage le : 31 mars 2026

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/21

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjoint au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Lydie LICSIÈNE - ABADON*

OBJET : **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU SECTEUR TERRITORIAL ÉNERGIES DU SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE**

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5. Institutions et vie politique
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.3 Désignation des représentants
Nomenclature « ACTES » n° 3 : 5.3.6 Autres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5711-1,
Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu suite aux résultats du premier tour de scrutin des élections municipales qui s'est déroulé le 15 mars 2020,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026,

Vu les statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué pour représenter la commune d'Oradour-sur-Glane au Secteur Territorial Energies du SEHV ,

Considérant que le Conseil municipal décide que cette désignation ne sera pas faite au scrutin secret,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** le délégué suivant :

- délégué : M Jean-Noël BLANCHETON

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 27 mars 2026



Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026
Affichage le : 31 mars 2026

Nombre de conseillers :
23
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/22

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2026

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, Adjointes au Maire, M Eric Antoine FENOLL, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Conseillers municipaux délégués, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Jean-Philippe DEMAY, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, M Alain DEVILLE, Mme Murielle NOUGIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *mme Lydie LICOINE-ABADON*

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
PROPOSITIONS

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5 – Institutions et vie politique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.3 – Désignation de représentants

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 5.3.6 - Autres

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650-1 du Code général des impôts portant sur l'institution, dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (communes de plus de 2 000 habitants),

Considérant qu'à la suite des récentes élections municipales, il y a lieu de constituer cette commission,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DRESSE** la liste de proposition suivante :

1° Commissaires titulaires :

NOMS	CATEGORIES	ADRESSES
M. Pascal BEAU	Propriétés B et NB	Bellevue 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Jean LAMAUD	Propriétés B et NB	1 les brégères 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M Mickael DOUCET	Propriétés B et NB	Le moulin du Repaire 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. René GRANET	Propriétés B et NB	9 rue Bel Air 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
Mme Marie-Christine BALLOT	Propriétés B et NB	15 rue de la Renaissance 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Jean-Claude DUCOURET	Propriétés B et NB + Bois	20 Les Trois Arbres 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Lucien DENICHOUX	Propriétés B et NB + taillis simples	60 rue de Saint-Junien 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Alain DEVILLE	Propriétés B et NB	20 rue du stade 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Gaston LAVALADE	Propriétés B et NB	44 rue du Stade 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M Jean-Philippe DEMAY	Propriétés B et NB	Rue de l'ancienne gare La Tuilière des Herses 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Daniel BETOULE	Propriétés B et NB	4 route de Javerdat Les Grattes 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Claude HEBERT	Propriétés B et NB	Rue du Stade 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Michel CHRETIEN	Propriétés B et NB	19 avenue du 10 juin 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Hervé DE LAVERINE	Propriétés B et NB + Futaies mixtes	Le Chalet Saint Vincent 87520 ORADOUR-SUR- GLANE

M. Ernest SORIN	Propriétés B et NB + futaies résineuses	Le Ba 8752 GLANE
M. Michel MERIGOT	Propriétés B et NB	15 rue de l'école 87520 JAVERDAT

2° Commissaires suppléants :

NOMS	CATEGORIES	ADRESSES
Mme Sylvie LIAGRE	Propriétés B et NB	Route de Peyrilhac Les Bordes 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M Benoît DE LAVERINE	Propriétés B et NB	Le Mas Ferrat 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Benoit SADRY	Propriétés B et NB	7 Allée Gabriel Lavérine 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Jean-François BEAULIEU	Propriétés B et NB	3 allée Saint-Martial 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Philippe THOMAS	Propriétés B et NB	La Tuilière des Bordes 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Philippe BELTRANDO	Propriétés B et NB	Rue du Stade 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
Mme Astrid COTINEAU	Propriétés B et NB	Les Béranges 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Philippe ALAERT	Propriétés B et NB + taillis simples	Le Repaire 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Jean CATHALIFAUD	Propriétés B et NB	Chemin de Mompac 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
Mme Catherine DESERCES	Propriétés B et NB	La Fauvette 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
Mme Valérie BICHAUD	Propriétés B et NB	1 rue de l'ancien four LA TUILIERE DES BORDES 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Jean-Pierre DARDILLAC	Propriétés B et NB	Allée des Landes 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
Mme Nancy PIEYRE	Propriétés B et NB	3, les Crocs 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Yves RAIMOND	Propriétés B et NB	Route de Confolens 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Jean-Michel DUCOURET	Propriétés B et NB	Les trois arbres 87520 ORADOUR-SUR- GLANE
M. Philippe MILOR	Propriétés B et NB	15 rue des écoles 87520 ORADOUR-SUR- GLANE

SLOW

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le



Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026
Affichage le : 31 mars 2026

